



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Ewen IHUEL  
05 57 95 02 33

ewen.ihuel@culture.gouv.fr

Références : IA0470952100010-1

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Unité départementale de Lot-et-Garonne  
935 Avenue Jean Bru

47916 AGEN CEDEX 9

Bordeaux, le 10/09/2021

**Objet :** Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** FAUILLET (LOT-ET-GARONNE), 2021 - renouvellement - extension carrière Sablière de Guyenne  
IA0470952100010  
Votre courrier du 1 septembre 2021  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 1 septembre 2021.

Je dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de région,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

DREAL Nouvelle-Aquitaine  
UD 47 - AGEN  
ARRIVE LE :

15 SEP. 2021

Xavier MARGARIT